

NUMÉRO 21

2022-03-28

OBJET : 1. Mise à jour des documents de préface des devis

POINT 1 Covid-19

1. Section 00 43 00 – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : L'article 1.5 « Plan de sécurité pour la construction pendant la pandémie de Covid-19 et preuve de vaccination » a été modifié et ne sera requis que pour des projets particuliers.
2. Section 00 22 13 – INSTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES AUX SOUMISSIONNAIRES : L'article 1.11.2 « Directive du GNB en matière de vaccination contre la COVID-19 pour les entrepreneurs, les sous-traitants, les vendeurs et les fournisseurs » a été supprimé.

POINT 2 Achat de copies papier

1. Section 00 21 13 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES : L'article 1.2.1.3 « A link to purchasing hard copies is posted on the NBON tender notice. Payment can be made through SNB at a cost of \$200.00 + HST (non-refundable) per set » a été supprimé.
2. Section 00 21 14 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES : L'article 1.2.1.3 « Un lien pour l'achat de copies papier est fourni dans l'avis d'appel d'offres publié sur le RPANB. Le paiement peut être effectué auprès de SNB au coût de 200 \$ + TVH (non remboursable) par ensemble. » a été supprimé.